

**CONTRAT DE FORMATION**

**SUISSE**

(à envoyer par mail à [contact@esna-formations.com](mailto:contact@esna-formations.com))

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Rue, no	
NPA, localité	
Pays	
Tél. fixe	
Tél. mobile	
E-mail	

Je soussigné(e) m'inscris :

- à la **section A – NATUROPATHIE TRADITIONNELLE**
- Option chien & chat € 3500.-
  - Option cheval € 3000.-
  - Option bovins (dès sept 2021) € 3000.-
  - Option cheval et bovins € 4600.-
  - Option chien, chat, cheval € 5100.-
  - Option chien chat, bovins € 5100.-
  - Option chien, chat, cheval, bovins € 6400.-
- à la **section B - SOINS QUANTIQUES / AUTRES** € 1100.-
- aux **sections A et B (prix avantageux)**
- Option chien & chat € 4350.-
  - Option cheval € 3850.-
  - Option bovins (dès sept 2021) € 3850.-
  - Option cheval et bovins € 5450.-
  - Option chien, chat, cheval € 5950.-
  - Option chien chat, bovins € 5950.-
  - Option chien, chat, cheval, bovins € 7200.-

**Début de la formation :**

- mars 2022  
 septembre 2022

**PAIEMENT**

Je m'engage à payer la formation de la manière suivante :

- Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation, solde en un seul versement à 30 jours  
 Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation, solde en un seul versement à 60 jours  
 Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation,  
solde en  2  3  4  5  6 mensualités + frais administratifs CHF 100.-, le premier versement mensuel intervenant au plus tard 60 jours après le début de la formation.

## Données bancaires :

Banque Raiffeisen d'Yverdon-les-Bains  
Agence d'Yvonand, av. de la Gare 6, CH-1462 Yvonand  
IBAN<sup>®</sup>: CH-85-8080-8003-8130-7041-7  
Code bancaire<sup>°</sup>: 80808  
SWIFT-BIC<sup>°</sup>: RAIFCH22472  
Bénéficiaire<sup>°</sup>: Ecole Suisse de Naturopathie pour Animaux (ESNA)  
Ch. de Brit 17 B, CH-1462 Yvonand

---

## CONDITIONS GENERALES

### L'enseignement est dispensé à distance et comprend :

- les documents et vidéos de cours de la section et pour l'espèce/les espèces choisies
- les webinaires et sessions zoom (en projet)
- la correction personnalisée des questionnaires d'évaluation
- la mise à disposition d'une assistance pédagogique

### Accès aux cours

Au début du cursus (1<sup>er</sup> mars / 1<sup>er</sup> septembre), et pour autant que l'acompte ait été versé, l'élève reçoit par e-mail le mot de passe permettant l'accès au module anatomie-physiologie-pathologies. Les mots de passe permettant d'accéder aux modules de soins sont transmis lorsque cette première partie est achevée, les questionnaires validés et que la formation est intégralement payée.

Evaluations : lorsque l'élève a étudié un module, il remplit le questionnaire d'évaluation qui s'y rapporte. Les questionnaires doivent comporter au moins 70% de réponses correctes pour être validés.

### Rythme de travail

L'élève étudie à son rythme, mais toutefois dans le cadre d'un délai raisonnable, à savoir 3 ans, respectivement 4 ans si formation comprend les quatre espèces. Ce délai peut être prolongé sur demande si une situation particulière l'exige (obligations professionnelles, naissance, maladie, accident, long séjour à l'étranger etc.).

### Travail de fin d'études

L'élève peut opter, à choix, pour

- la rédaction d'un mémoire (sujet choisi en accord avec l'ESNA)
- deux processus de soins (études de cas) par espèce étudiée

### Certification

Lorsque tous les questionnaires d'évaluation et le travail de fin d'études sont validés, l'élève obtient le Certificat de naturopathe animalier délivré par l'ESNA, attestant des compétences acquises.

### Responsabilité

Une fois son certificat obtenu, le naturopathe exerce sous sa propre et entière responsabilité, dans la limite de ses compétences.

### Clause de non-concurrence

Toute transmission à des tiers de matériel pédagogique de l'ESNA, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique, imprimés, photocopies, etc.) est strictement interdite.

Toute violation de cette interdiction est passible d'une pénalité de CHF/€ 10'000.-

### Résiliation du contrat

Le/la signataire est en droit de résilier son contrat de formation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, dans les 14 jours suivant sa transmission à l'ESNA (la date de réception du courriel ou le cachet postal faisant foi). S'il n'a pas été résilié, le contrat est ensuite considéré comme ferme et définitif et aucun montant versé ne sera remboursé.

**Autres**

Les élèves mineurs au moment de leur inscription sont tenus de fournir une autorisation écrite de leur représentant légal (parents, tuteur, curateur).

**For**

S'applique exclusivement le droit suisse. Yverdon-Les-Bains (Suisse) est déclaré for.

---

J'atteste avoir pris connaissances des indications et conditions susmentionnées et les accepter sans réserve.

LIEU ET DATE :

SIGNATURE :